



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**
se réunira en séance publique
le **jeudi 13 octobre 2022 à 19h00**
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

EDUCATION ET LOISIRS

5. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement "Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun" avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.
6. Montant des frais de scolarité pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

SERVICES TECHNIQUES

7. Autorisation donnée au maire de signer la 4^{ème} charte forestière de territoire du massif forestier de l'Arc Boisé.
8. Présentation de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n°2022/02358 du 04 juillet 2022 relatif à l'exploitation de l'installation de désinfection des eaux traitées de la station d'épuration située à Valenton et exploitée par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'agglomération Parisienne (SSIAP).
9. Présentation du plan de sobriété et de solidarité.
10. Vœu sollicitant le gouvernement pour la mise en place d'un plan d'urgence contre l'augmentation des prix de l'énergie pour les collectivités locales.

FINANCES

11. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.
12. Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations induits par l'adoption de l'instruction comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.
13. Apurement du compte 1069 "Reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits".

INFORMATIQUE

14. Retrait de la ville de Saint-Maur-des-Fossés du Syndicat INFOCOM'94.

PETITE ENFANCE

15. Autorisation donnée au maire de signer la convention d'objectifs et de financement « Appui aux démarches innovantes » en matière de petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

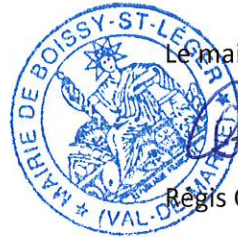
CENTRE SOCIAL - POLITIQUE DE LA VILLE

16. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire du contrat de ville du Haut Val-de-Marne.
17. Autorisation donnée au maire de signer la convention de partenariat "Organisation de permanences du département à Boissy-Saint-Léger".

RESSOURCES HUMAINES

18. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES

 Le maire

Régis CHARBONNIER